Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Procès-verbal de la séance de consultation publique du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue lundi le 4 avril 2022, à 19h00, à l'hôtel de ville situé au 1218, route 133, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) :	Mmes	Sophie Baril Nathalie Bonneville Karine Clouâtre Geneviève Girard
	MM.	Martin Carrier Jacques Malouin

QUORUM

Le secrétaire-trésorier, Fredy Serreyn, est présent.
La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marijke Wynants, est présente.

2022-04-04-001 **Ouverture de l'assemblée de consultation publique**

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, et appuyé par M. Jacques Malouin :

L'ouverture de l'assemblée à19h36.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-04-002 **Décision sur la demande de dérogation mineure DM2022-03, lot 4 565 300, # 173, 20e avenue**

Le propriétaire du lot 4 565 300, situé au 173, 20e avenue, veut réaliser un lotissement qui aura pour effet de réduire la marge latérale minimale du bâtiment principal existant à 1.92 mètre et 1.77 mètre et la création d'un lot dont le frontage sera de 17.48 mètres. Selon le règlement de zonage #401, annexe A, grille des usages et des normes de la zone RA-5, la marge latérale minimale est de 2 mètres et selon le règlement de lotissement #402, article 3.3, tableau 3.3.1, le frontage minimal est de 18 mètres.

Considérant **qu'**il s'agit d'une dérogation de 0.08 mètre et 0.23 mètre au niveau de la marge latérale du bâtiment principal existant;

Considérant **qu'**il s'agit d'une dérogation de 0.52 mètre au niveau du frontage du futur lot;

Considérant **que** la superficie minimale du futur lot serait respectée;

Considérant **que** de refuser la demande pourrait causer un préjudice au demandeur;

Recommandations du CCU favorable à la demande.

Aucune objection de la part de citoyen.

2022-04-04-003 **Fermeture de l'assemblée de consultation publique**

Il est proposé par Mme Sophie Baril, appuyé par Mme Geneviève Girard :

La fermeture de l'assemblée à 19h37.

Adoptée à l'unanimité

M. Jacques Lavallée
Maire

M. Fredy Serreyn
Secrétaire-Trésorier